

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 5 juillet 2023

Arrêté municipal portant abrogation des arrêtés municipaux portant délégation de signature à des agents ne faisant plus partie des effectifs de la commune de Vire Normandie

Le Maire de Vire Normandie,

Vu les articles R2122-8, R2122-10 modifiés et L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 6 août 2020 portant délégation de signature à Madame Michèle BELLEMARE, agente territoriale, officier d'état civil,

Vu l'arrêté municipal du 7 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Jacqueline ROBBES, agente territoriale, officier d'état civil,

Considérant que Madame Michèle BELLEMARE et Madame Jacqueline ROBBES ont fait valoir leurs droits à la retraite et ne font plus partie des effectifs de la commune de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les arrêtés municipaux susmentionnés sont abrogés à compter de ce jour.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire,
- Au Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Caen.

Fait à Vire Normandie, le 5 juillet 2023

Le Maire de Vire Normandie,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230705-AM20230705h-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 06/07/2023

Arrêté municipal du 5 juillet 2023

